
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 369 DU 22 AOÛT 2018

portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre National de Production de
Manuels Scolaires.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-428 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu** le décret n° 2016-068 du 10 mars 2016 portant approbation des statuts du Centre National de Production de Manuels Scolaires ;
- sur** proposition du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 22 août 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre National de Production de Manuels Scolaires, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Dèwanou AVODAGBE**, représentant du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- monsieur **Jean TOBOULA**, représentant du Ministre de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Coovi Narcisse Yves GBENAGNON**, représentant du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- monsieur **Cosme KANGNIDE**, représentant du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- monsieur **Anoumou Marcellin HOUNWANOU**, représentant du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- monsieur **Rodrigue Noutaï HONKPEHEDJI**, représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Innocent ASSOGBA**, représentant du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Sports.

Article 2

Monsieur **Dèwanou AVODAGBE** est nommé Président du Conseil d'administration.

Article 3

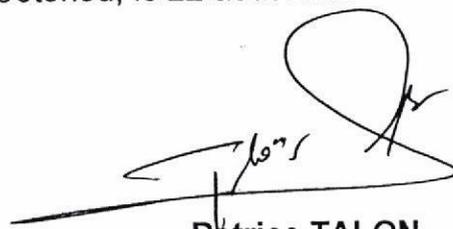
Le Ministre des Enseignements Maternel et Primaire et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 août 2018

Par le Président de la République,
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements
 Maternel et Primaire,



Salimane KARIMOU